



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Troisième commission

Point 67 b), c), e) de l'ordre du jour:
Promotion et protection des droits de l'homme

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip
Observatrice permanente

Nations Unies
New York, 28 octobre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

M. le Président,

Je suis heureuse d'évoquer la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme du point de vue du processus démocratique en cours sur le continent africain. En effet, **les droits de l'homme**, en tant que question s'étendant à plusieurs domaines, sont un facteur essentiel de promotion de la démocratie et du développement.

Dans le cadre des activités qu'elle mène en étroite collaboration avec les parlements nationaux en Afrique, l'UIP a déterminé une série de difficultés qui se posent pour donner un degré de priorité élevé aux droits de l'homme dans l'ordre du jour législatif. Il convient d'étudier les questions suivantes:

- Comment garantir le respect des droits de l'homme si les citoyens ne sont pas pleinement conscients de ces droits?
- Comment intégrer les dispositions des instruments internationaux des droits de l'homme à la législation nationale quand les représentants élus ne sont pas suffisamment informés?
- Comment créer une culture démocratique quand les droits de l'homme, qui font partie intégrante de cette culture, ne sont pas pris en considération par les parlementaires?

Mesdames et messieurs,

L'Union interparlementaire a tenté de répondre à ces questions, du moins en partie, par le biais d'un projet qu'elle a lancé il y a un an pour **associer les parlementaires aux travaux des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme**. Les principaux objectifs du projet sont ambitieux: associer les parlementaires à la rédaction des rapports périodiques de pays qui doivent être soumis aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme; les aider à donner suite aux observations générales qui leur sont faites et, à long terme, à prendre en considération ou à s'approprier de manière effective la question des droits de l'homme et les enjeux connexes. Le projet est conçu pour soutenir les pays africains francophones.

Etant donné la nature délicate de ce sujet et les incidences de la réalisation du projet, il est clair que son succès n'est en aucun cas garanti. Toutefois, grâce à une démarche visant à inclure toutes les parties prenantes et à la compétence des experts qui participent au projet, l'UIP est parvenue à susciter l'intérêt et à obtenir des contributions précieuses de la part des législateurs.

En plus des exposés généraux destinés à familiariser les parlementaires et les autres participants avec les traités régionaux et internationaux, ces séminaires ont encouragé les parlements à faire le point de leurs propres activités dans le domaine des droits de l'homme et les ont conduit à reconnaître que pour aborder cette question, il faut établir des mécanismes spécifiques comme des commissions parlementaires permanentes. De même, les participants aux séminaires tenus jusqu'ici au Mali, en Mauritanie, en République du Congo et au Togo ont abordé avec

une ouverture et une volonté politique dont on ne peut que se féliciter certains problèmes liés aux violations des droits de l'homme que leurs concitoyens ont subi: torture, esclavage, mutilation génitale féminine, gavage des jeunes filles, droits des groupes liés par une identité commune, impunité, traite des êtres humains, etc. Ainsi, ces questions difficiles ont été mises au premier plan et des solutions concrètes ont été proposées, sous la forme de mesures législatives faisant partie d'une stratégie nationale devant être mise en œuvre un comité de pilotage.

L'une des caractéristiques uniques de ces événements est la synergie créée entre les parlementaires, les membres des commissions nationales des droits de l'homme et la société civile. Cette initiative vise essentiellement à créer un cadre d'action et de réflexion concertées entre les différentes parties prenantes en vue d'aborder les questions liées aux droits de l'homme et de proposer des solutions, dans un esprit de transparence et de dialogue. En outre, nous espérons que ces activités, qui donnent à réfléchir, inciteront les parties prenantes à développer une culture de dialogue et de participation à la gestion des affaires publiques dans un esprit d'échange et de respect mutuel.

Monsieur le Président,

Permettez-moi aussi d'attirer votre attention sur **l'issue de ce projet**. Le grand intérêt et l'enthousiasme général qu'ont suscité ces événements connexes ont donné des résultats concrets et engendré d'autres activités. Par exemple, à sa session de juin 2008, l'Assemblée nationale du Togo a autorisé la ratification du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Dans le même ordre d'idées, un séminaire sous-régional se tiendra au Togo mi-janvier 2009 sur le rôle des femmes parlementaires dans la promotion des droits des femmes et des droits des enfants. Un forum intercommunautaire consacré à la promotion des droits de l'homme et à une culture de paix se tiendra en novembre à Mopti, Mali. En Mauritanie, un projet de loi sur la création d'une commission parlementaire permanente des droits de l'homme dans chaque chambre du parlement va être élaboré.

Voilà certains des résultats à court terme sur lesquels je tenais à porter votre attention. C'eût été une négligence de notre part de ne pas exprimer notre sincère reconnaissance aux parlements qui ont accueilli les séminaires nationaux, sans la coopération et le soutien desquels ces activités n'auraient pas remporté autant de succès.

Merci de votre attention.